Parcours IA – Module 5 : Créer ses premiers agents avec Copilot Studio

À distance

2h

20 personnes max

PUBLIC

Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable

LIEU

visio-conférence

PROFIL DU FORMATEUR

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Usage courant de Microsoft 365 et de Teams. Aucune compétence en développement n'est requise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux professionnels des cabinets comptables d'intégrer concrètement l'intelligence artificielle dans leurs pratiques professionnelles, en mobilisant des outils d'analyse de données, de veille réglementaire, de gestion documentaire et de création d'agents IA, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle du cabinet tout en garantissant la confidentialité des informations, la fiabilité des résultats et la maîtrise des accès.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer un assistant conversationnel d'un agent, et déterminer quand un agent apporte davantage qu'un prompt bien rédigé.
- Construire un premier agent dans Copilot Studio : instructions, périmètre, base de connaissances et message d'échec.
- Lui ajouter une action exécutée par un flux Power Automate, et comprendre le mécanisme de consentement associé.
- Conduire un cycle de test structuré, puis publier l'agent sur le canal approprié.
- Identifier les règles de gouvernance à poser avec la direction et l'administrateur du tenant : environnements, politiques de données, droits de création.

CONTENU

1 – Assistant, agent, copilote — poser le vocabulaire

- Distinguer les assistants conversationnels des agents capables de réaliser des actions concrètes.
- Comprendre les composants de Copilot Studio, ses possibilités d'intégration et ses canaux de diffusion.
- Identifier les cas d'usage pertinents et anticiper les coûts, les licences et les droits d'accès.

2 – Construire son premier agent

- Créer et configurer un agent en définissant son rôle, ses limites et ses règles de réponse.
- Connecter une base documentaire (SharePoint, fichiers, etc.) pour fournir des réponses fiables et sourcées.
- Tester et améliorer l'agent à partir de questions réelles pour optimiser la pertinence de ses réponses.

3 – Action, recette, publication et gouvernance

- Connecter l'agent à Power Automate pour déclencher des actions concrètes : création de tâches, envoi de courriels ou mise à jour de listes.
- Tester, publier et partager l'agent en contrôlant ses accès, ses autorisations et la qualité de ses résultats.
- Mettre en place une gouvernance garantissant la sécurité, la traçabilité et le suivi des usages, notamment en cabinet comptable.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

• Construction pas à pas d'un agent opérationnel, repris et enrichi tout au long de la session.
• Chaque étape est d'abord démontrée par le formateur, puis reproduite par les participants sur leur propre environnement.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Accès à une plateforme de visioconférence après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Environnement technique nécessaire / Module 5 :
• Accès à Claude (offre Pro, Team ou Enterprise selon accès à Copilot Studio (licence dédiée ou essai) et un environnement Power Platform autorisant la création d'agents et de flux.
• Point à valider avant la session avec l'administrateur du tenant : droits de création, environnement de test, connecteurs autorisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

• Évaluation des connaissances en début de module par échange avec les participants.
• Vérification de la compréhension à travers les exercices et les études de cas proposés pendant la formation.
• Évaluation des acquis en fin de module par questions et mise en situation pratique.

MODALITÉS D'ACCÈS

En cas de situation de handicap, contacter le référent : Annie CLEMENCON - contact@aecc91.com

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), AECC 91 s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.